

Fonds MAIF pour l'Education

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège social : 200 avenue Salvador Allende 79000 NIORT
N° SIREN : 801 060 658

Extrait du procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 20 mars à 9h, les membres du Conseil d'Administration du Fonds MAIF pour l'Education se sont réunis en visioconférence depuis Niort, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 07.12.2023
2. Examen des comptes de l'exercice clos au 31.12.2023
3. Rapport d'activité du Président
4. Rapport du Commissaire aux Comptes
5. Approbation des comptes et affectation du résultat (résolutions)
6. Approbation du budget prévisionnel de dépenses 2024 et du prévisionnel de trésorerie 2024
7. Présentation des bilans 2023 et présentation du programme d'actions 2024 :
 - Bilans
 - Nouvelle(s) sollicitation(s)
 - Appel à projets 2024
 - Bilan presse
 - Fédération des Autonomes de Solidarité
 - Prévention MAIF
8. Point sur les investissements
9. Questions diverses

Sont présents et/ou ont participé à distance :

Christian PONSOLLE, représentant la MAIF, Président du Conseil
Marc RIGOLOT, Secrétaire
Hélène HANNOIR, Trésorière
Laure CUMINAL, administratrice

Assistent également à la réunion :

Sara OGE, Actions sociétales et communications institutionnelles MAIF
Corine CLOUTOUR-LUCAS, Partenariats Images Sponsoring et Mécénat MAIF
Marie-Anne LE GLEUHER, Direction Générale Economique MAIF
Jean-Pierre BURETA, Direction Générale Economique MAIF
Didier BOYE, représentant le cabinet TGS France Audit, Commissaire aux comptes
Agathe CAILLAUD-RUAULT, Secrétariat Général MAIF

Est absent :

Fabrice BADREAU, Actions sociétales et communications institutionnelles MAIF

Le secrétariat de séance est confié à Agathe CAILLAUD-RUAULT.

Le Président ouvre la séance et rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour.

[...]

2 - Examen des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

• Compte de résultat

Jean-Pierre BURETA présente les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

CHARGES	2023	2022	Produits	2023	2022
CHARGES D'EXPLOITATION	4 357 652	4 312 006	PRODUITS D'EXPLOITATION	4 336 485	4 291 349
Autres achats et charges externes	6 652	4 506	Produits de tiers financeurs		
Aides financières	4 351 000	4 307 500	Versements fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 336 485	4 290 999
			Dons manuels	0	350
CHARGES FINANCIERES	0	0	PRODUITS FINANCIERS	19 230	27 180
			Autres intérêts et produits assimilés	19 230	27 180
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Impôts sur les bénéfices	4 615	6 523			
TOTAL CHARGES	4 362 267	4 318 529	TOTAL PRODUITS	4 355 715	4 318 529
Résultat de l'exercice	-6 552	0			

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Prestations en nature 121 100 132 113

L'exercice clos se solde par un résultat déficitaire de 6 551,73 €, arrondi à 6 552 €.

[...]

• Bilan

Marie-Anne LE GLEUHER présente le bilan.

Le montant net du bilan s'élève à 400 922 €.

[...]

4 - Rapport du Commissaire aux comptes

Christian PONSOLLE donne la parole à Didier BOYE, commissaire aux comptes.

Didier BOYE, représentant le cabinet TGS France Audit, Commissaire aux comptes, donne lecture du rapport au Conseil d'administration.

Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2023.

Il précise que le rapport prête attention au schéma de comptabilisation, à la conformité des dépenses à la mission et à l'objet statutaire du Fonds et à la contribution monétaire en nature.

Enfin, Didier BOYE remercie les équipes comptables de leur collaboration au cours de sa mission.

5 - Approbation des comptes et affectation du résultat (résolutions)

Après échange de vues, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après avoir entendu le rapport d'activité et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Conseil d'administration approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est proposée par le Président.

En conséquence, il décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un résultat déficitaire de 6 551,73 €, au compte « report à nouveau » qui passera, après affectation, de 325 329,14 € à 318 777,41 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait
Certifié Conforme
Christian PONSOLLE

Certifié conforme à l'original

Christian Ponsolle

Fonds MAIF pour l'Education

200 Avenue Salvador Allende

79000 NIORT

Comptes au 31/12/2023



Certifié conforme à l'original

F. ouille

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 761	29 761		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	29 761	29 761		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	81		81	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	400 841		400 841	4 807 781
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	400 922		400 922	4 807 781
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	430 683	29 761	400 922	4 807 781

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Signé le 12/03/2024

Didier BOYE

par Didier BOYE

 Signé et certifié par **yousign** 

FONDS MAIF POUR L'EDUCATION

Fonds de dotation

*200, Avenue Salvador Allende
79000 NIORT*

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport sur les comptes annuels



Didier BOYE

Commissaire aux Comptes

Frédéric MEUNIER

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance : 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT
Tél. : 05 49 17 83 50 – Fax : 05 49 17 83 55 – Email : niort-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux administrateurs du FONDS MAIF POUR L'EDUCATION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS MAIF POUR L'EDUCATION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe sur les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose celles retenues pour l'établissement des comptes annuels et notamment pour la comptabilisation des dotations consommables et l'évaluation des contributions volontaires en nature. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié leur caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Niort, le 12 mars 2024

Pour **TGS France Audit**,

Didier BOYE

Commissaire aux Comptes

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 000	1 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres Fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	325 329	325 329
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 552	0
Situation nette (sous-total)	319 777	326 329
Fonds propres consommables	0	4 336 485
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	319 777	4 662 814
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 530	1 444
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 615	6 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	75 000	137 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	81 145	144 967
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	400 922	4 807 781

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	4 336 485	4 290 999
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	0	350
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	4 336 485	4 291 349
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	6 652	4 506
Aides financières	4 351 000	4 307 500
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	4 357 652	4 312 006
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 167	-20 657
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 230	27 180
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	19 230	27 180
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	19 230	27 180
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-1 937	6 523

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 615	6 523
Total des produits (I+III+V)	4 355 715	4 318 529
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 362 267	4 318 529
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	-6 552	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	121 100	132 113
Bénévolat		
TOTAL	121 100	132 113
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations	121 100	132 113
Personnel bénévole		
TOTAL	121 100	132 113

Annexe

L'OBJET, MISSION SOCIALE, LA NATURE ET PERIMETRE DE L'ACTIVITE

Le fonds de dotation a pour objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation pour tous ou des actions d'intérêt général à caractère culturel et sportif.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Le FME soutient des actions d'intérêt général sous forme de mécénat. Il mène ses propres actions d'intérêt général et lance depuis 2010 un appel à projets annuel visant à soutenir des actions d'intérêt général en faveur de l'accès à l'éducation pour tous.

Le FME lance un appel à projets qui a comme objectif d'encourager et de faire émerger des initiatives en faveur du partage de la connaissance et en répondant à la priorité sociétale de « l'accès à l'éducation pour tous ».

L'opération est ouverte à toute association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts et ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DROM-COM.

L'appel à projets se découle en deux étapes distinctes et complémentaires :

- Une étape académique : dans chaque académie française, un projet lauréat est sélectionné et récompensé parmi tous les dossiers reçus. Pour ce faire, des jurys académiques ont été mis en place. Ils sont constitués de représentants désignés par le FME et de personnalités reconnues pour leur expertise et/ou leur engagement sur les champs éducatifs, culturels et sociaux. Au total, 27 lauréats académiques ont ainsi été récompensés en 2023, chacun ayant reçu une dotation de 1 500 €.
- Une étape nationale : les projets académiques primés sont présentés à un jury national pour l'attribution de trois prix, dont le 1^{er} prix est de 5 000 €, le 2^{ème} de 3 000 € et le 3^{ème} de 2 000 €.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 400 922 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat négatif de 6 552 €.

Cet exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserves des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les tensions géopolitiques, les crises d'approvisionnement en cours et l'augmentation de l'indice des prix à la consommation n'ont pas eu d'impacts significatifs sur l'activité du fonds.

CHARGES ET PRODUITS

Ils sont calculés selon le principe de rattachement à l'exercice de référence.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur 5 ans.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DOTATIONS CONSOMPTIBLES

La reprise au résultat correspond aux dépenses réellement consommées dans l'exercice et minorées par des produits le cas échéant.

MECENAT

Lorsqu'une convention de mécénat concerne plusieurs exercices, le don versé par le Fonds MAIF pour l'Education est rattaché à l'exercice de la date de signature de la convention.

PLACEMENTS

Le FME a ouvert un compte livret institutionnel le 14/05/2013. Les produits de ces placements font l'objet d'une déclaration fiscale 2070 et sont soumis au taux d'imposition de 24%.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Il a été procédé à l'évaluation des contributions en nature, portées en pied du compte de résultat.

La mise à disposition gratuite de personnel correspondant aux salaires et aux charges patronales des salariés mis à la disposition du Fonds de dotation est estimée à 121 100 € pour l'année 2023 à savoir 27 personnes pour 1 942.46 heures.

Le mode de valorisation de ces contributions correspond aux salaires et aux charges patronales des salariés MAIF ayant réalisé des prestations pour FME, auquel on applique un taux d'environnement de 1.275.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 761		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	29 761		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			29 761	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			29 761	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		29 761		29 761
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		29 761		29 761
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL GENERAL		29 761		29 761

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	81	81	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	81	81	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 530	1 530		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	4 615	4 615		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	75 000	75 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	81 145	81 145		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FRS B ET S FNP	1 530,19	1 443,59	86,60
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		1 530,19	1 443,59	86,60
AUTRES DETTES				
46860000	DIVERS CAP	75 000,00	137 000,00	-62 000,00
TOTAL AUTRES DETTES		75 000,00	137 000,00	-62 000,00
TOTAL CHARGES A PAYER		76 530,19	138 443,59	-61 913,40

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 000				1 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	325 329	0			325 329
Excédent ou déficit de l'exercice	0	0	0	6 552	-6 552
Situation nette	326 329	0	0	6 552	319 777
Fonds propres consommables	4 336 485			4 336 485	0
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total fonds propres	4 662 814	0	0	4 343 037	319 777

Emplois	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	Ressources	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
1 - Missions Sociales Educatives		1 - Ressources Collectées Auprès du Public	
1.1 Réalisées en France		1.1 Dons collectés	
Versement à d'autres organismes agissant en France	0	Dons manuels non affecté à une opération particulière	0
Total général	0		0